



Aux destinataires de la procédure de
consultation

Date 17 mars 2025

Politique des Générations 60+ : Stratégie santé-sociale – Procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Dans un contexte où les facteurs influençant le bien-être physique, psychique et social sont intrinsèquement liés et se renforcent mutuellement, le service de la santé publique et celui de l'action sociale ont décidé de collaborer pour élaborer une stratégie intégrée destinée à la population de 60 ans et plus, afin de répondre au mieux aux défis posés par le vieillissement démographique. Cette approche conjointe reconnaît l'interdépendance entre la santé, la vie sociale des personnes âgées et leur environnement.

Intitulée *Politique des Générations 60+*, cette stratégie holistique vise à répondre aux besoins spécifiques de la population de 60 ans et plus, tout en optimisant les ressources et les actions pour atteindre des objectifs convergents en matière de santé, de prévention et de soutien social. Elle repose sur trois axes prioritaires, à savoir :

- **Maintenir la santé et la qualité de vie** par la promotion de l'intégration sociale, le renforcement des mesures de promotion de la santé et la création d'environnements adaptés.
- **Promouvoir une approche intégrée santé-social** visant à décloisonner les prestations en santé et en accompagnement social pour offrir des réponses coordonnées et adaptées aux besoins.
- **Garantir un accès équitable à des prestations de qualité** en améliorant la visibilité et l'accessibilité des informations et des services, et en développant de manière coordonnée les diverses prestations et infrastructures de la chaîne des soins de longue durée.

Les mesures proposées permettront non seulement d'améliorer le bien-être des générations concernées, mais également de freiner l'évolution des besoins en soins et d'améliorer la prise en charge et sa coordination.



Pour garantir la mise en œuvre de cette stratégie, le rapport relève la nécessité d'un cadre légal adapté dont les grandes lignes consistent à :

- favoriser la mise à disposition d'une offre complète et coordonnée de prestations ;
- préciser la répartition des tâches entre le canton, les communes, les régions et les prestataires ;
- renforcer la coordination des prestations ;
- renforcer l'information à la population,
- garantir le financement des prestations.

Le Conseil d'Etat a autorisé le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture à mettre ce rapport provisoire en consultation. Nous vous invitons ainsi à **nous faire parvenir vos observations, remarques et propositions d'ici au 30 juin 2025 au plus tard**. Toute personne ou institution intéressée est invitée à se prononcer.

Les réponses doivent être adressées au Service de l'action sociale, Avenue de la Gare 23, 1950 Sion, ou transmises par messagerie à l'adresse suivante : 60plus@admin.vs.ch.

Nous précisons qu'à l'échéance de la présente procédure de consultation, les avis exprimés pourraient être publiés.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ce rapport et espérons qu'un maximum de personnes et d'institutions, expressément consultées ou invitées à donner spontanément leur point de vue, participeront à cette consultation.

Nous vous remercions par avance de votre précieuse collaboration et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Mathias Reynard
Conseiller d'Etat

Annexes Rapport provisoire « Politique des Générations 60+ : Stratégie santé-sociale »
Liste des destinataires de la consultation